



## Peluches : Attention aux petits éléments !

Les animaux et autres jouets en peluche restent les compagnons préférés des petits. Ils doivent répondre aux exigences de sécurité. Attention, toutefois, certains jouets sont déconseillés aux enfants de moins de 36 mois.

### Conseils avant l'achat

- ▶ Vérifiez les accessoires et les parties des jouets pour éviter les petits éléments qui pourraient se détacher et être avalés (pompons, éléments de feutrine collés ou rembourrés, rubans, etc.).
- ▶ Vérifiez aussi la solidité des yeux ou du nez qui sont des petits éléments pouvant se détacher facilement.
- ▶ Vérifiez les coutures et la qualité du tissu : les rembourrages ne doivent être accessibles.
- ▶ Évitez les peluches dites « en situation », c'est à dire comportant des petits accessoires accrochés à la peluche (petite échelle, ski, hotte, etc.).

- ▶ Évitez que le jeune enfant n'avale des poils de peluche, secouez la peluche pour vérifier la tenue des poils.
- ▶ Privilégiez une peluche non emballée (hors du cellophane ou du plastique) et demandez à la toucher pour évaluer sa qualité.
- ▶ Pensez aussi qu'une peluche doit être proportionnée à la taille de l'enfant, sinon, il aura du mal à la manipuler.

### Quelle est la réglementation ?

Pour répondre aux normes de sécurité, les peluches doivent obligatoirement convenir aux tout-petits.

Elles ne doivent pas :

- ▶ comporter de petits éléments, souples ou rigides, qui s'arrachent facilement ;

- ▶ avoir une enveloppe dont les coutures sont résistantes pour contenir le rembourrage ou les petits éléments (par exemple : peluche contenant un grelot dans le corps) ;
- ▶ être fabriquées avec des matériaux qui ne constituent pas un élément inflammable.

#### Bon à savoir

À l'exception des jeux complexes, les jeux qui comportent de petites pièces doivent porter la mention ou le logo d'avertissement sur l'âge pour les enfants de moins de trois ans.



## 6 Réflexes sécurité avant d'acheter un jouet

CE

**1** Vérifiez que le jouet choisi comporte bien le marquage "CE".

**2** Lisez attentivement tous les avertissements présents sur les emballages.

**3** Achetez des produits dans des magasins ou sur des sites de marques connues. N'hésitez pas à manipuler le jouet si nécessaire.

**4** Ne cherchez forcément la bonne affaire : un prix trop bas peut cacher une contrefaçon.

**5** Choisissez des jouets adaptés à l'âge des enfants, à leurs aptitudes ou à leur niveau de compétence.

Le pictogramme 0-3 ans ainsi que la mention "ne convient pas à un enfant de moins de 36 mois" constituent un avertissement et non une simple recommandation.

Pour les très jeunes enfants, privilégiez les mécanismes simples, évitez les produits pliants (risque de pincement ou de coupure).

**6** Assurez-vous que les yeux, le nez ou les autres petits éléments des peluches sont solidement attachés.

Si le jouet est peint, vernis ou recouvert d'un revêtement quelconque, vérifiez qu'il ne s'agit pas de matériaux toxiques.

Veuillez que les lanières ou les cordons ne présentent pas de risques d'étranglement.

Attention aux jouets comportant des piles : vérifiez la sûreté du boîtier et l'accessibilité aux piles.

©DGCCRF

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Crédit photo : ©Fotolia